
FONDATION PREBS

QU'EST-CE QUE LE PREBS ?

Le « **Portail de Références pour l'Enfant à Besoins Spécifiques** » est une **fondation d'utilité publique** dont le but est de **contribuer à l'épanouissement des enfants à besoins spécifiques**.

Nous le faisons principalement en mettant gratuitement à disposition du public une information de qualité pour comprendre ces besoins et pour comprendre comment accompagner l'enfant à l'école, dans sa vie familiale et au sein de la société en général.

Par besoins spécifiques, nous entendons tout ce qui limite l'accès à une activité et restreint la participation de l'enfant à la vie en société. Cela peut donc concerner aussi bien l'enfant en situation de handicap, de maladie, souffrant de troubles d'apprentissage que dans des situations de besoins moins évidentes telles les enfants à haut potentiel intellectuel ou l'enfant primo-arrivant ou socialement défavorisé... En Belgique francophone, **cela concerne officiellement au moins 1 enfant sur 4¹**.

Afin de poursuivre ses buts, la fondation exerce exclusivement des activités **d'information, d'orientation ou de réorientation vers des personnes ou des services compétents et des activités d'interpellation des pouvoirs publics** sur tout ce qui concerne les enfants à besoins spécifiques. Nous travaillons principalement sur **quatre grands axes** :

1 LE PORTAIL INFORMATIQUE PREBS.INFO

Notre portail informatique, premier du genre en Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à centraliser et à mettre à disposition du public une information de qualité concernant l'enfant à besoins spécifiques.

Ce portail s'adresse autant aux familles **qu'aux professionnels (enseignants, éducateurs, PMS, secteur AJ...)**. Il innove par le fait d'inscrire son action d'information **au-delà des clivages disciplinaires, institutionnels ou liés aux problématiques**.

La diffusion de ces informations de qualité est le produit d'un processus faisant appel autant à des **parents** qu'à des **professionnels de l'éducation, de la santé** ou à des **scientifiques**.

2 NOTRE CENTRE DE DOCUMENTATION

¹ <http://www.lesoir.be/archive/recup/255812/article/actualite/belgique/2013-06-04/l-encadrement-differencie-comment-ca-marche>

En partenariat avec la bibliothèque du CEFES-In, spécialisée dans le domaine du handicap et de l'éducation spécialisée, nous vous proposons également **notre centre de documentation** (voir ci-contre).

Au sein de celui-ci, vous pourrez retrouver une large documentation : **livres, actes de colloque, rapports, mémoires et thèses, périodiques, dossiers thématiques, publications...** Vous pourrez également y découvrir de nombreux autres services (formations, accompagnement...)

De plus, vous pourrez y consulter un grand nombre de **nos références sous leur forme physique** et de la documentation issues de nos différentes associations membres : **études, dépliants, brochures, outils pédagogiques...**

3 UN RÉSEAU DE SERVICES

Notre fondation est portée officiellement par **quinze associations spécialisées ou généralistes**, construisant ainsi la base **d'un réseau fort et étendu en perpétuel développement**.

Petite ou grande, chacune de ces **structures, source d'expertise, travaille quotidiennement à soutenir l'inclusion des enfants** et à contribuer à leur épanouissement.

La volonté du PREBS est d'inciter à des collaborations pour l'intérêt supérieur de l'enfant.

4 DES PROJETS INNOVANTS

Enfin, au départ de ce réseau, nous visons le lancement de **projets novateurs pour encourager la mise en œuvre de réformes** pour une société plus inclusive.

Nous envisageons des actions concrètes et ciblées comme la production de **cycles de formations** sur les besoins spécifiques mais aussi des actions plus politiques comme la rédaction et la collaboration à des résolutions, **propositions de lois et interpellations parlementaires**.

QUE SIGNIFIE DEVENIR MEMBRE DU PREBS ?

- Engager son nom avec celui du PREBS selon sa philosophie et le cadre dans lequel il agit (voir pièce jointe) ;
- Marquer son accord sur les cadres légaux de l'association : statuts, ROI ;
- Nommer un représentant au CA ;
- Etre co-signataire des communications acceptées par le Conseil d'Administration du PREBS ;
- Participer aux décisions concernant la direction stratégique et les évolutions du PREBS ;
- Participer à l'élection de certains postes (Administrateur Délégué, membres du Comité de Publication, du Comité de Direction, Président du CA) ;

QUELLES SONT LES MODALITES DE COMMUNICATION DU PREBS ?

Chaque association membre engage son nom auprès de celui du PREBS, principalement quand le PREBS communique.

Nous considérons que le nom des associations est un bien qui leur est précieux, nous sommes donc attentifs à ne pas prendre des initiatives qui pourraient salir ce nom.

Le PREBS ne prend que l'initiative des types de communications prévus dans le plan de communication, validé annuellement par le CA. Principalement, nous communiquons sur les actualités du PREBS (basée sur le plan triennal, validé également en CA) et sur les actualités des associations membres.

Pour ces dernières, le PREBS se réserve le droit de ne pas diffuser une actualité (nous pensons surtout au cas de figure où, vu la taille de notre réseau, une branche d'une association pourrait proposer une annonce qui ne serait pas dans la philosophie de rigueur scientifique du PREBS).

Quand une prise de position est demandée au PREBS, il s'agit d'un travail collaboratif (entre les personnes volontaires pour se pencher sur la question) dont le résultat final est présenté au CA pour revue et décision. Un membre est alors tout à fait libre de se désolidariser de cette prise de position si la décision de ses collègues ne lui convient pas.

QUELLE EST LA CHARGE POUR UN MEMBRE DU PREBS ?

Participer au CA demande +/- 4h d'investissement sur l'année (principalement pour la réunion annuelle du CA, avec possibilité de rejoindre par skype). Annuellement, nous organisons également le congrès du PREBS qui vise à réunir les forces vives des associations impliquées dans la Fondation mais également des sympathisants ou encore des acteurs du monde de l'éducation ou de la santé. La participation à cet évènement est libre.

Financièrement, l'adhésion est gratuite. Les associations membres qui le peuvent et le souhaitent peuvent contribuer financièrement.

Les associations ou les membres de ces associations qui veulent s'investir plus sont les bienvenus également. Cela peut se faire en proposant des projets ou en contribuant à ceux déjà mis en place ou encore en intégrant les comités de publication, de lecture ou de validation scientifique.

COMMENT DEVENIR MEMBRE DU PREBS ?

Si votre association marque un accord de principe sur le cadre décrit ci-compris nos, nous vous invitons à remplir la fiche ci-jointe afin de décrire votre association. Cette fiche permettra au CA de savoir qui vous êtes et ce que vous faites afin de décider si votre candidature est acceptée. Si votre adhésion est confirmée, nous ferons le nécessaire pour donner les accès et les informations à votre/vos représentant(s) et donner de la visibilité à votre adhésion.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette fiche a pour fonction de mieux identifier la structure candidate et sera utilisée tant pour informer les membres du CA que comme base à la fiche descriptive sur le portail PREBS.info

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fonction au sein de la structure candidate :

représentant légalement la structure suivante (joindre un mandat écrit) :

Nom abrégé :

Nom complet :

Forme juridique :

BCE :

LOGO de l'association : (à envoyer par mail à l'adresse prebs.gsat@gmail.com en 700 dpi)

Dont la description est la suivante :

Présentation générale (max 800 caractères → 10 lignes) :

Besoins spécifiques concernés :

Service(s) fourni(s) par l'association en cours et autre(s) projet(s) :

Dont les coordonnées sont les suivantes :

- Siège social :
- Adresse postale :
- Téléphone :
- Email :
- Lien site web :
- Fax :
- Lien page FB :
- Lien compte Twitter :
- Lien google+ :
- Lien(s) autre(s) : -
- tags/mots-clefs (20 max) :

En conséquence, je propose la candidature de la structure ci-dessus au Conseil d'administration du Prebs après avoir pris connaissance de ses statuts et R.O.I. auquel la structure candidate adhère.

Fait à

Nom – Prénom et signature